



TABLEAU DE BORD

Les bénéficiaires d'un
accompagnement
VAE en recherche d'emploi
en Nouvelle-Aquitaine

2020

Cahiers
l'observatoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



<u>Propos introductifs</u>	4
<u>L'accompagnement lors d'un parcours VAE</u>	5
<u>Point sur l'essentiel</u>	6
<u>L'accompagnement à la VAE en Nouvelle-Aquitaine</u>	7
<u>Les accompagnements VAE financés par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2019</u>	11
<u>Caractéristiques du public accompagné à la VAE en 2019</u>	14
<u>Objectifs des démarches VAE du public accompagné en 2019</u>	20
<u>Annexes</u>	29

Propos introductifs

La prestation d'accompagnement à la VAE financée par la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région organise l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi* qui sont candidates à la Validation des Acquis de l'Expérience – VAE et participe à son financement. Cet accompagnement recouvre les actions d'assistance et de préparation des bénéficiaires après la recevabilité de leur dossier de candidature. Il se conçoit comme une aide méthodologique, qui doit permettre au candidat de présenter des éléments de son expérience au regard du référentiel de la certification visée.

En amont, le candidat doit être reçu par un conseiller d'un Point Régional Conseil – PRC qui prescrit l'accompagnement et avoir obtenu sa recevabilité (livret 1) auprès du certificateur.

La prestation d'accompagnement comprend 3 phases :

- Une **phase d'accompagnement pour l'élaboration du dossier de validation**, où l'accompagnateur explicite les attendus du certificateur au regard du diplôme cible (conseil dans les choix d'analyse et de présentation d'activités, etc).
- Une phase de **préparation à l'entretien avec le jury**, organisée dans les 2 mois précédant le passage en jury.
- Un **entretien post jury** pour les candidats qui ont validé partiellement ou n'ont obtenu aucune validation, dans les 2 mois qui suivent la réception de la notification du jury, en présence du conseiller PRC.

A l'issue de l'entretien post-jury, les personnes qui auront fait le choix de représenter leur dossier de VAE pourront bénéficier à nouveau d'un accompagnement de 8 heures maximum (aide à la réécriture du dossier, préparation à l'entretien, ...).

** Demandeur d'emploi indemnisé ou non par Pôle emploi, personne souhaitant faire valoir son expérience bénévole, associative, syndicale ou politique et personne en congé parental.*

L'observation régionale des parcours VAE

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de sa mission OREF (Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation), assure l'observation régionale des parcours de VAE, notamment par la constitution, la maintenance et le suivi d'un système d'information statistique dédié.

Ce **document rassemble les données néo-aquitaines disponibles relatives à l'accompagnement VAE, saisies dans l'outil RésoVAE par les structures d'accompagnement en marché avec le Conseil Régional**. Tous les indicateurs disponibles ont été croisés et étudiés et les résultats significatifs sont présentés dans ce document.

A noter, le marché d'accompagnement à la VAE a débuté en juin 2017, mais la saisie des éléments dans l'outil RésoVAE n'a démarré qu'en juin 2018. Le marché complémentaire d'accompagnement VAE aux Titres Professionnels du Ministère du Travail n'a débuté qu'en mai 2019.

Les données sur la certification en 2018-2019, sur les bénéficiaires d'un entretien conseil VAE en PRC et plus globalement les parcours VAE sont disponibles dans d'autres études. Les chiffres sont issus de la base de données RésoVAE Nouvelle-Aquitaine.

L'accompagnement lors d'un parcours VAE

- 1 INFORMATION CONSEIL**
Sur le choix de la certification : démarche facultative auprès du PRC. Parfois obligatoire auprès des services des Ministères valideurs (Education Nationale par ex.) Les PRC peuvent suivre des candidats durant les différentes étapes du parcours VAE.
- 2 DÉPÔT DU DOSSIER DE RECEVABILITÉ (LIVRET 1)** : la demande de VAE auprès du certificateur (diplôme choisi, parcours professionnel, de formation et ensemble de pièces justificatives).
- 3 RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE** : si le dossier est jugé recevable par le Certificateur, la démarche se poursuit, mais cela ne signifie pas que la démarche est validée. C'est à partir des Livrets 2, de l'entretien et parfois d'une mise en situation que le jury prendra sa décision quant à la validation de la certification visée.
- 4 ACCOMPAGNEMENT À LA VAE (étape optionnelle)** 
- 5 ÉLABORATION DU DEPÔT DE VALIDATION (LIVRET 2)** : le dossier de validation, ou livret 2, retrace les principales activités des candidats (contexte de travail, activités et tâches réalisées, niveau de responsabilité, outils utilisés...).
- 6 ÉVALUATION ET PASSAGE EN JURY** : entretien obligatoire sur le dossier et une mise en situation selon le certificateur.
- 7 DÉCISION DU JURY**: la validation peut être totale ou partielle ou nulle et peut être complétée par un parcours complémentaire en formation ou l'élaboration d'un nouveau Livret 2.
- 8 SUIVI DU PARCOURS** : les suivis se font à 3 et 12 mois (18 mois jusqu'en 2019) pour les personnes accueillies dans un PRC puis après jury lors d'une validation partielle ou nulle.

L'accompagnement, dans une démarche de VAE, est une étape facultative.

Un candidat, **quelque soit son statut**, peut se faire accompagner pour élaborer le dossier 2 et/ou se préparer à la mise en situation professionnelle.

En annexe : les différentes possibilités de financement selon le statut.

Cet accompagnement peut débuter dès que la demande de VAE (dossier 1) est recevable.

Selon les besoins identifiés, il peut comprendre :

- Un module composé d'une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée.
- Une aide à la formalisation du dossier de validation.
- Une préparation à l'entretien avec le jury et, le cas échéant, à la mise en situation professionnelle.
- Une assistance à l'orientation vers une formation complémentaire en cas de validation partielle.

L'accompagnement est une prestation payante, mais en **Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional offre la prise en charge de l'accompagnement de la VAE aux personnes résidant en région** et remplissant une des conditions suivantes : **demandeurs d'emploi indemnisés ou non par Pôle emploi ; personnes souhaitant faire valoir une expérience bénévole, associative, syndicale ou politique et personnes en congé parental.**

Les **Points Régionaux Conseil** sont chargés par la Région de les orienter vers cette prestation d'accompagnement assurée par des organismes habilités. **Ce sont ces candidats que nous étudierons ici.**

Point sur l'essentiel

▶ Depuis 2018, plus de 1 000 personnes accompagnées par le réseau régional des accompagnateurs VAE néo-aquitains.

➤ **6 mois** : la durée moyenne d'un accompagnement financé.

Amplitude : entre 24 jours et 18,5 mois.

➤ **10 mois** : la durée moyenne entre le début de l'accompagnement et le passage en jury.

▶ **580 personnes ont bénéficié d'un accompagnement validé et soutenu par la Région en 2019.**

➤ Soit **16 % du public reçu dans un Point Régional Conseil - PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif.**

➤ 74 % sont des **femmes**.

➤ Près de **50 %** ont un niveau inférieur ou égal au **CAP-BEP** et **30 %** un niveau **Bac**.

➤ **40,5 ans** est la moyenne d'âge.

➤ 34 % sont issus du **secteur de la santé**.

➤ 77 % sont **demandeurs d'emploi indemnisés**.

➤ 49 % sont **accompagnés sur un diplôme de l'Education Nationale**.

▶ **Les prescripteurs : premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées.**

▶ **Principal objectif visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : la recherche d'emploi.**

▶ **Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE préparent majoritairement une certification de niveau Bac et infra (62%).**

➤ **81 %** ont engagé une des 3 **hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil** en PRC.

➤ **Top 5 des certifications préparées par les personnes accompagnées :**

- D.E Aide soignant,

- CAP Accompagnant éducatif petite enfance,

- BTS Management des unités commerciales,

- D.E Auxiliaire de puériculture.

- D.E Accompagnant éducatif et social *spé. accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire*.

▶ **Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE.**

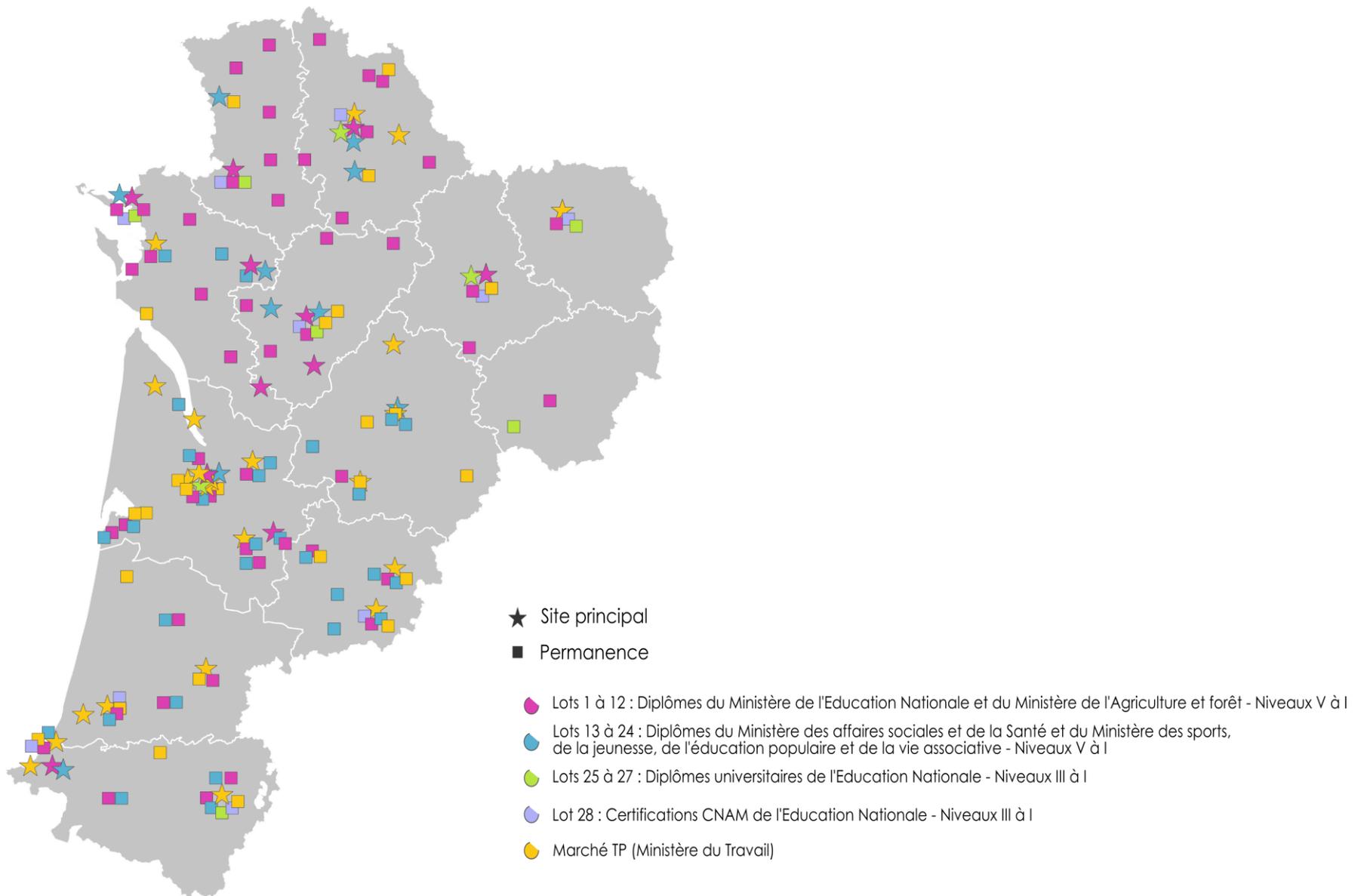
➤ **95 %** des personnes accompagnées poursuivent leur démarche **VAE 3 mois après un entretien conseil PRC** (contre 59 % des personnes non accompagnées).

➤ **86 %** des personnes accompagnées poursuivent leur démarche **VAE 18 mois après un entretien conseil PRC** (contre 49 % des personnes non accompagnées).

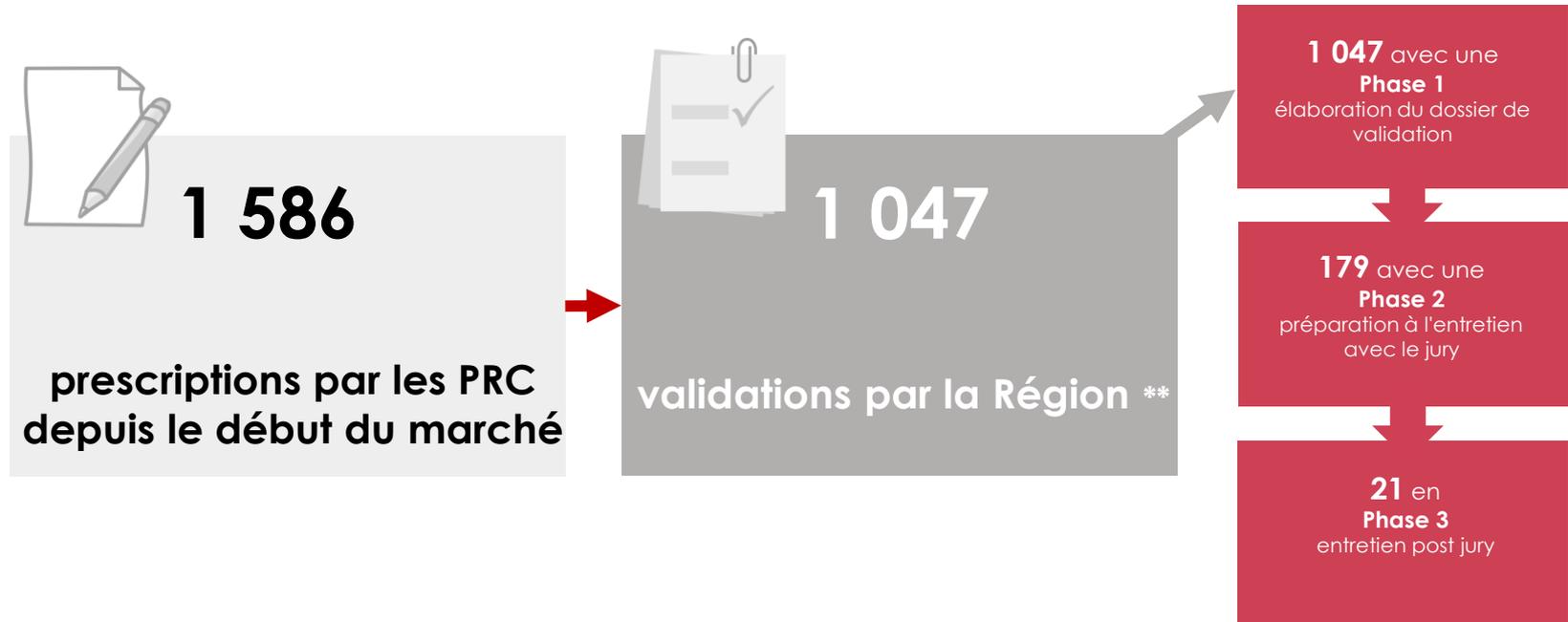
L'accompagnement à la VAE en Nouvelle-Aquitaine



Le réseau des accompagnateurs VAE néo-aquitains en marché avec la Région en 2019



Depuis juin 2018, plus de 1 000 personnes accompagnées par le réseau régional des accompagnateurs VAE néo-aquitains *



La Région a organisé et financé l'accompagnement de 1 047 personnes à la recherche d'un emploi, bénévole ou en congés parental **entre juin 2018 et décembre 2019**.

A noter, sur cette même période, **22,5 % des candidats ont changé de statut entre leur entretien PRC et leur accompagnement**. En particulier :

- > 8,5 % des demandeurs d'emploi étaient en CDD,
- > 5,5 % en CDI,
- > 2 % en Contrat aidé,
- > 1,5 % en Contrat de Sécurisation Professionnelle,
- > les autres étaient Agent de la fonction publique, Intérimaires ou avaient un « autre statut ».

* Eléments basés sur les données disponibles dans RésoVAE : à partir de juin 2018 pour les lots 1 à 28, et mai 2019 pour le marché TP.

** Personnes avec un financement validé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Caractéristiques d'un accompagnement VAE



**Durée moyenne entre un entretien
d'accueil par l'organisme et le
début de l'accompagnement**

35 jours

*33 jours pour les accompagnements
financés sur l'année 2019 uniquement*

**Moyenne du nombre d'heures totales
d'accompagnement pour
l'élaboration du dossier de validation**

12,5 heures

*12,5 heures pour les accompagnements
financés sur l'année 2019 uniquement*

**Durée moyenne entre le début et la
fin de l'accompagnement**

6 mois

*6,2 mois pour les accompagnements
financés sur l'année 2019 uniquement*

**Durée moyenne entre le début de
l'accompagnement et le passage
en jury ***

10 mois

Amplitude de l'accompagnement
Entre **24 jours** et **18,5 mois**

Éléments basés sur les données disponibles dans RésoVAE : à partir de juin 2018 pour les lots 1 à 28, et mai 2019 pour le marché TP et jusqu'à fin mai 2020. 1 047 Personnes avec un financement Région Nouvelle-Aquitaine.

** Attention, les dates de jury ne sont disponibles que pour 28 % des dossiers.*

**Les accompagnements VAE
financés par la Région
Nouvelle-Aquitaine en 2019**



En 2019 : 580 personnes ont bénéficié d'un accompagnement VAE financé par la Région Nouvelle-Aquitaine

6 768
personnes

reçues en PRC en 2019 pour
un entretien conseil VAE

dont

3 632

demandeurs d'emploi ou
bénévoles

au moment de l'entretien PRC

soit 53 % du public reçu en PRC



532 314

demandeurs d'emploi cat. ABCD
* en Nouvelle Aquitaine

Données Pôle emploi – au 31 déc. 2019

* Cat. A : Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat ; Cat. B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi; Cat C. : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi; Cat D. : Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, et qui n'est pas tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en formation, en maladie, etc.)

580

personnes avec une **prescription d'accompagnement** par le PRC, validée par la Région pour le financement de leur accompagnement

Soit **16 %** du public PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif

Répartition par lots des 580 accompagnements financés par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2019

Lots 1 à 12 : **Diplômes du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de l'agriculture et forêt (niveau V à III) et Titres Professionnels du Ministère du travail**

Lot 1 Charente	Lot 2 Charente- Maritime	Lot 3 Corrèze	Lot 4 Creuse	Lot 5 Dordogne	Lot 6 Gironde	Lot 7 Landes	Lot 8 Lot et Garonne	Lot 9 Pyrénées Atlantiques	Lot 10 Deux Sèvres	Lot 11 Vienne	Lot 12 Haute Vienne
23	62	8	4	22	72	25	20	37	14	27	25

Lots 13 à 24 : **Diplômes du Ministère des affaires sociales et de la santé et du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (niveau V à I)**

Lot 13 Charente	Lot 14 Charente- Maritime	Lot 15 Corrèze	Lot 16 Creuse	Lot 17 Dordogne	Lot 18 Gironde	Lot 19 Landes	Lot 20 Lot et Garonne	Lot 21 Pyrénées Atlantiques	Lot 22 Deux Sèvres	Lot 23 Vienne	Lot 24 Haute Vienne
13	41	0	0	6	34	14	14	18	16	19	13

Lots 25 à 27 : **Diplômes Universitaires de l'Education Nationale (Enseignement Supérieur) niveau III à I**

Lot 25 : Charente, Charente-Maritime, Vienne, Deux-Sèvres	Lot 26 : Corrèze, Creuse, Haute Vienne	Lot 27 : Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques
10	5	14

Lot 28 : **Certifications CNAM** – Niveaux III à I - Charente, Charente-Maritime, Vienne, Deux-Sèvres, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques

Caractéristiques du public accompagné à la VAE en 2019



Profil des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement VAE financé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2019

580

personnes accompagnées en 2019 avec un financement Région



74 %
de femmes

En 2019, les PRC ont reçu 68 % de femmes en entretien conseil VAE. La part des femmes dans la population active néo-aquitaine est de 49 %.

40,5 ans

Moyenne d'âge des personnes accompagnées

38 % de 45 ans et +,
35 % de 35 à 44 ans,
27 % - de 34 ans.

En 2019, la moyenne d'âge des personnes reçues en PRC était de 42,5 ans.

77 %

de demandeurs d'emploi indemnisés

22 %
demandeurs d'emploi non-indemnisés

- de 1 %
en congé parental ou bénévole

11 %

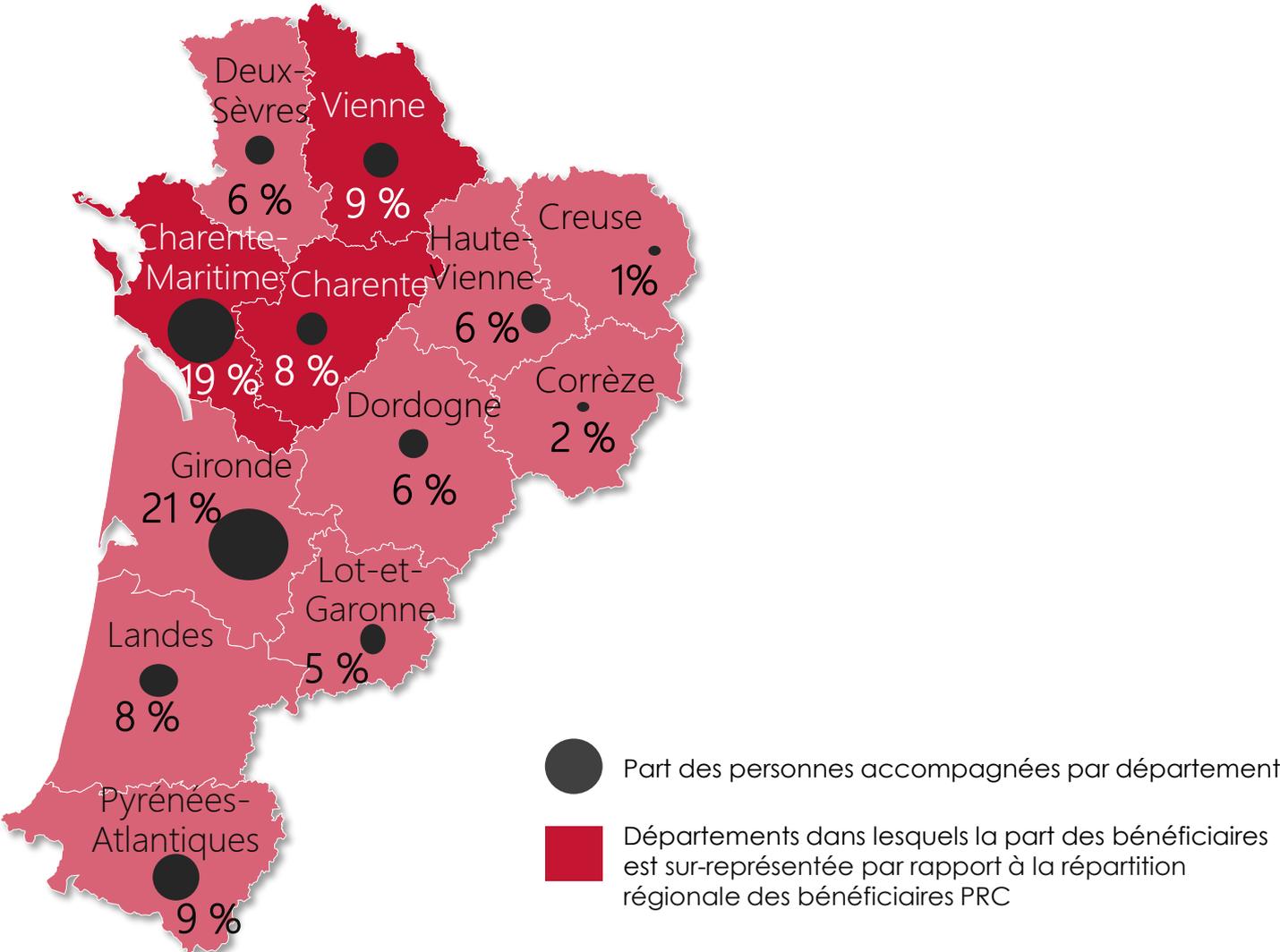
Part des personnes déclarant une RQTH
(reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Soit 60 personnes

A noter : le candidat n'est pas dans l'obligation de faire part de sa situation. Ces données sont hors Creuse et Haute-Vienne, données non renseignées.

En 2019, 7 % des personnes reçues en entretien VAE dans un PRC déclaraient une RQTH.

Répartition des 580 personnes accompagnées selon leur département de résidence



Près de la moitié des personnes accompagnées ont un niveau 3 ou infra

Niveaux des candidats accompagnés	2019	Comparaison avec les personnes reçues en PRC en 2019
Niveau 1 (ex niveau VI – sans diplôme)	8 %	5 %
Niveau 2 (ex niveau V bis)	4 %	2 %
Niveau 3 (ex niveau V)	34 %	28 %
Niveau 4 (ex niveau IV)	30 %	38 %
Niveau 5 (ex niveau III)	11 %	16 %
Niveau 6 (ex niveau II)	5 %	8 %
Niveau 7 et 8 (ex niveau I)	4 %	4 %
Autres (Certification étrangère ou CQP)	4 %	4 %

Près de la moitié des personnes accompagnées à la VAE dans le cadre du marché régional ont un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP et 30 % un niveau Bac.

Comparées aux personnes reçues en PRC, les personnes accompagnées ont un niveau de qualification légèrement inférieur.

Une très grande majorité occupait précédemment un poste de catégorie « ouvriers-employés »

82 %

**Ouvriers -
employés**

79 % des personnes reçues en PRC
et 44 % de la population active en
Nouvelle Aquitaine

5 %

**Cadres et
professions
intellectuelles
supérieures**

7 % des personnes reçues en PRC
et 12 % de la population active en
Nouvelle Aquitaine

8 %

**Personnes sans
activité
professionnelle**

5 % des personnes reçues en PRC et
13 % de la population active en
Nouvelle Aquitaine

Il s'agit de la catégorie du dernier
emploi occupé.

Les **hommes** sont **surreprésentés**
dans les catégories socio-
professionnelles :

- Cadres et professions
intellectuelles supérieures
(+ 8 points),
- Professions intermédiaires
(+ 2 points).

3 %

**Professions
Intermédiaires**

5 % des personnes reçues en PRC
et 22 % de la population active en
Nouvelle Aquitaine

2 %

**Artisans,
commerçants et
chefs d'entreprise**

4 % des personnes reçues en PRC
et 7 % de la population active en
Nouvelle Aquitaine

0 %

**Agriculteurs-
Exploitants**

0% des personnes reçues en PRC et
2 % de la population active en
Nouvelle Aquitaine

Les **femmes** sont **surreprésentées**
en particulier dans la catégorie «
Ouvriers - Employés » (+ 6 points).

Comparées aux personnes reçues
en PRC, les personnes
précédemment sans activité et
ouvriers-employés (notamment
qualifiés) sont surreprésentés
parmi les bénéficiaires d'un
accompagnement VAE.

Plus d'un tiers des personnes issues du secteur santé humaine-action sociale

Répartition par principaux domaines d'activité en 2019 (dernier secteur d'activité occupé)

Comparaison avec la population active

16 %

Comparaison avec les bénéficiaires PRC

26 %



34 %
Santé humaine, action sociale

26 % Santé humaine

8 % Action sociale

13 %

16 %



17 %
Commerce, réparation auto

10 % Automobiles et motocycles commerce et réparation

6 % Commerce de détail

1 % Commerce de gros

3 %

13 %



14 %
Associations, coiffure et autres services *

5 %

10 %



7 % Services administratifs, de soutien (Intérim) **

* « Autres activités de services » : activités des organisations associatives, réparation d'ordinateurs ainsi que diverses activités de services personnels (coiffure, esthétique, etc).

** En particulier l'intérim, et nettoyage, sécurité, paysagistes, location de voiture, etc.

4 %

6 %



5 %
Activités scientifiques, techniques

7 %

5 %



5 %
Enseignement



19 % Autres ***

***Notamment Hébergement et restauration (4%), Construction (3%).

Comparées aux personnes reçues en PRC, les personnes du secteur de la santé sont surreprésentés parmi les bénéficiaires d'un accompagnement VAE.

Objectifs des démarches VAE du public accompagné en 2019



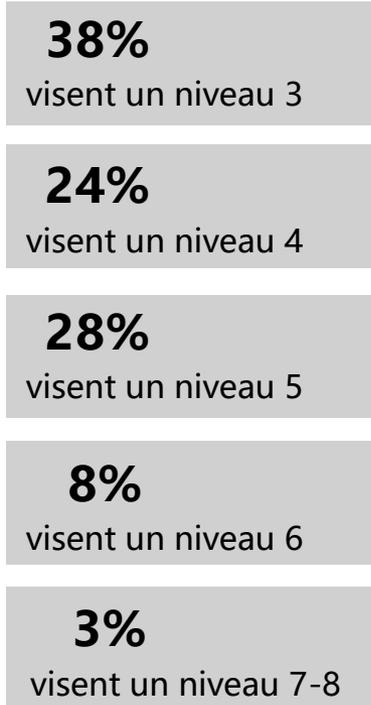
Les prescripteurs : premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées

Origine de la démarche VAE	Personnes accompagnées	Personnes reçues en PRC
Démarche sur conseil d'un prescripteur (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi)	49%	41 %
Démarche sur conseil d'un proche, d'un collègue, bouche à oreille	16%	20 %
Internet / Presse	16%	23 %
Démarche sur conseil d'organisme de formation	8%	7 %
Démarche sur conseil d'organisme valideur	4%	2 %
Démarche sur conseil de l'entreprise (RH ...)	4%	6 %
Démarche sur conseil d'un OPCO / Transitions Pro	1%	2 %
Démarche sur conseil d'un représentant du personnel (DP, DS)	1%	1 %
Autres : démarche CEP, évènements-forums, contact avec la région, Avril la VAE facile	1%	1 %

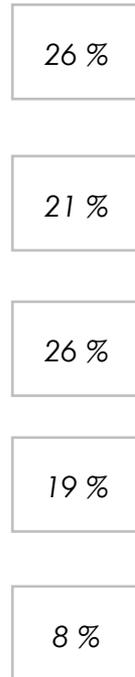
A noter : cette question est posée au moment de l'entretien conseil en PRC pour le candidat accompagné.

Par ailleurs, le **principal objectif visé par les personnes accompagnées est la recherche d'emploi (44%, contre 36 % pour l'ensemble des candidats reçus en PRC).**

Parmi les 580 bénéficiaires d'un accompagnement, près de 40 % préparent une VAE sur une certification de niveau 3



Comparaison avec les
bénéficiaires PRC
(hypothèses)



Au moment de l'accompagnement, **le candidat a obtenu la recevabilité de son livret 1**. Il s'est donc engagé sur une certification. Au moment du conseil VAE en PRC, le candidat envisageait jusqu'à trois hypothèses de certification avec le conseiller.

A noter : 81 % des personnes accompagnées ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil (cf. page 25 pour le détail).

Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE **préparent majoritairement une certification de niveau Bac et infra** (62%). Pour rappel, comparées aux personnes reçues en PRC, les personnes accompagnées ont un niveau de qualification légèrement inférieur.

Près de la moitié des personnes sont accompagnées pour un diplôme de l'Education Nationale

	Candidats accompagnés	Candidats reçus en PRC
Diplôme de l'Education Nationale	49 %	29,4 %
Diplôme de la santé et de l'action sociale	24 %	21,3 %
Diplôme de l'enseignement supérieur	8 %	13,6 %
Titres professionnels du Ministère de l'emploi	9 %	14,5 %
Diplôme de la jeunesse et des sports	3 %	3,1 %
Diplôme du CNAM	3 %	1,3 %
Diplôme de l'Agriculture	2 %	1,6 %
Non renseigné	2 %	5,2 %
Chambres consulaires	0,5 %	4 %
Autres, dont Chambre des métiers et Titres délivrés par des organismes privés	0,5 %	3,9 %
CQP/certifications de branche	0 %	1,4 %
Diplôme du Ministère de la Culture et de la Communication	0 %	0,5 %
MFR	0 %	0,0 %
Ministère de la défense/de l'intérieur	0 %	0,1 %
DIRM	0 %	0,0 %

Pour rappel : au moment de l'entretien conseil dans un PRC, les bénéficiaires peuvent choisir plusieurs certifications (trois hypothèses de certifications possibles pour une étape d'entretien conseil VAE).

A ce moment de la démarche, les personnes sont accompagnées **dans le cadre d'un marché qui porte sur les diplômes des Ministères : de l'éducation nationale (dont enseignement supérieur) ; de l'agriculture et forêt ; du travail ; des affaires sociales, de la santé ; des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et les certifications CNAM.**

Par ailleurs, ils s'engagent sur une certification, puisque la recevabilité est un prérequis au démarrage d'un accompagnement.

Top 10 des certifications préparées par les candidats bénéficiant d'un accompagnement VAE en 2019

- 1 Diplôme d'État d'aide-soignant (8%)
- 2 CAP accompagnant éducatif petite enfance (8%)
- 3 BTS management des unités commerciales (5%)
- 4 Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (4%)
- 5 Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (4%)
- 6 BP coiffure (4%)
- 7 Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (3%)
- 8 Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie à domicile (3%)
- 9 Diplôme d'État de moniteur éducateur (3%)
- 10 Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective (3%)



74 % - 430 personnes

1. Diplôme d'État d'aide-soignant (11%),
2. CAP accompagnant éducatif petite enfance (10%)
3. Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (6 %)
4. Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (5%)

5. BTS management des unités commerciales (5%)



26 % - 150 personnes

1. BTS management des unités commerciales (5%),
2. Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (4%)

3. Bac pro maintenance des véhicules option A voitures particulières (3 %)

A noter – les 5 certifications les plus visées lors d'un entretien conseil dans les PRC : DE Aide soignant, DE accompagnant éducatif et social spé. accompagnement de la vie à domicile, CAP Accomp. éducatif petite enfance, BTS MUC et DE accompagnant éducatif et social spé. accompagnement de la vie en structure collective.

Plus de 80 % des personnes accompagnées ont déposé un livret 1 sur une des hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil

Parmi les **580 personnes** accompagnées en 2019, **81 %** ont **déposé un livret 1 auprès du certificateur sur une des trois hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil VAE en PRC.**

Près de **10 % d'entre elles n'avaient aucune hypothèse de certification renseignée** lors de leur entretien.

Enfin, **9 % ont engagé une certification différente.**



La très grande majorité des personnes s'engagent tout de même dans la même spécialité de formation. Quelques exemples :

Certification visée en entretien PRC

BP arts du service et commercialisation en restauration (niv. Bac)



Livret 1 validé au moment de l'accompagnement
BTS management en hôtellerie - restauration option A : management d'unité de restauration (niv Bac +2)

BP coiffure (niv. Bac)



CAP Coiffure (niv. 3)

Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spé. accompagnement de la vie en structure collective



CAP accompagnant éducatif petite enfance

Titre professionnel secrétaire assistant(e) médico-social(e)



BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social

Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE à 3 et 18 mois

Poursuite de la démarche VAE **3 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées *


95 %

Personnes non accompagnées


59 %

*Personnes non accompagnées avec
le statut demandeur d'emploi : 52 %.*

Poursuite de la démarche VAE **18 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées *


86 %

Personnes non accompagnées


49 %

*Personnes non accompagnées avec
le statut demandeur d'emploi : 41 %.*



Pour rappel :

Globalement, les personnes reçues en PRC poursuivent pour 65 % leur démarche VAE 3 mois après un entretien conseil.

Ils sont 51 % à 18 mois.

Source : Tableau de bord « Les bénéficiaires des Points Régionaux Conseil VAE en Nouvelle-Aquitaine », juin 2020.

* Comparaison de la situation des personnes reçues en PRC, qui ont bénéficié et n'ont pas bénéficié d'un accompagnement financé par la Région au moment du suivi à 3 et 18 mois (date de prescription accompagnement en amont de la réponse au questionnaire de suivi).

A noter : dès réception des données de parcours VAE (mise en perspective avec les données des certificateurs) l'observatoire mesurera l'effet de l'accompagnement sur la poursuite et les résultats à l'issue du parcours.

Les résultats de jury pour les personnes accompagnées

Parmi les candidats reçus par un organisme d'accompagnement, l'information des résultats de jury est connue pour seulement 151 personnes. **Les données suivantes sont donc à prendre avec précaution.**

En moyenne, en Nouvelle-Aquitaine, on observe 55 % de validations totales, 29 % de validations partielles et 16 % sans validation (*données des certificateurs néo-aquitains-Observatoire des parcours VAE en 2018*).

Pour les 151 personnes accompagnées, les résultats sont proche de la moyenne : **56 % de validations totales**, **27 % de validations partielles** et **17 % sans validation**.

Premiers éléments sur les entretiens post-jury (21 entretiens)

- **2 d'entre elles n'ont eu aucune préconisation suite à leur jury**, **2 des préconisations qu'elles n'ont pas comprises** et 1 des préconisations claires pour la suite de son parcours.
- 3 souhaitent recommencer intégralement la démarche VAE sur la même certification et 2 ne savent pas encore.
- A l'issue de leur entretien post-jury : 2 candidats souhaitent reporter leur démarche VAE, 2 mettre en place une nouvelle démarche et 1 engager un parcours de formation.

5 personnes sans
aucune validation



15 avec une
validation partielle

1 avec une validation
totale

- Pour toutes, **l'objectif était d'obtenir le diplôme ou titre dans sa totalité** et 5 d'entre eux regrettent des préconisations pour la suite de leur parcours qu'ils n'ont pas comprises.
- 9 d'entre elles souhaitent **retravailler leur dossier de validation**, 4 effectuer une formation complémentaire et 2 acquérir une nouvelle expérience dans le ou les domaines non validé(s).
- A l'issue de leur entretien post-jury : 5 candidats décident de **retravailler leur dossier de validation**, 5 de **mettre en place une nouvelle démarche** VAE, 4 souhaitent engager un parcours de formation ou présenter une certification en candidat libre et 1 candidat fait le choix de reporter sa démarche.

Pour ce candidat, l'objectif était de valider avec le conseiller la suite de son parcours avec une VAE. L'obtention totale de sa Licence en informatique lui permettra de **progresser dans son emploi**.

Les caractéristiques des abandons de démarche VAE

L'analyse de la base de données nous permet de connaître les principaux motifs des abandons des démarches d'accompagnement VAE pour **50 personnes**.

Il s'agit de données qualitatives, recueillies par les organismes accompagnateurs.

- La plupart des abandons sont liés à **une reprise d'activité professionnelle, ou une entrée en formation** (près de 40 % des retours).
- L'autre partie des candidats abandonnent **sans en donner le motif, ou sans donner de nouvelle** à l'organisme, malgré relance (plus de 30 % des situations).
- D'autres réalisent un **décalage entre les compétences acquises et celles requises pour l'obtention de la certification envisagée** en travaillant avec l'accompagnateur.
- Certaines font part de trop grandes **difficultés pour l'analyse et la description de leurs activités**.
- Pour les autres, il s'agit de **raisons personnelles** (notamment problèmes de santé).

A noter : sur les 187 demandes de prolongation d'accompagnement complétées, seules 11 donnent suite à un abandon.

Annexe : les possibilités de financements selon les situations

SITUATION	FINANCEUR	CADRE DE FINANCEMENT
Salarié secteur privé en CDD, CDI, intérimaire, en chômage partiel	Employeur et/ou OPCO	Plan de développement des compétences
	Caisse des Dépôts et consignations	CPF (Compte personnel de formation)
	Employeur (rémunération)	Congé VAE
Agent public titulaire ou non titulaire	État Collectivités territoriales Établissements publics hospitaliers	Plan de développement des compétences Congé VAE CPF
Non-salarié Profession libérale, exploitant agricole, commerçant, travailleur indépendant, artisan,	FAF selon code NAF AGEFICE, FIF-PL, FAF-PM, FAFCEA, Chambre régionale de métiers	Se renseigner auprès de l'organisme concerné
Demandeur d'emploi	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	Organismes habilités pour l'accompagnement de ce public
	Assurance chômage Pôle emploi	AIF (Aide individuelle à la formation)
	Pôle emploi - Caisse des dépôts et consignations	CPF (Compte personnel de formation)
Bénévole Personne en congé parental	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	Organismes habilités pour l'accompagnement de ce public
	OPCO et /ou Pôle emploi	CEC (Compte engagement citoyen) CPF



LA VAE : COMBIEN ÇA COÛTE ET COMMENT LA FINANCER ?

Voir ici : <https://www.cap-metiers.pro/communication/vae/finance-ment-vae-nouvelle-aquitaine/>

Au cours de l'année 2020, tous les abondements du CPF sont progressivement gérés la Caisse des dépôts. La demande de financement complémentaire à Pôle emploi, par un demandeur d'emploi (DE) est possible via le site Mon Compte Formation ou l'application Mon Compte Formation. Pour les salariés, à partir de juin, les employeurs privés pourront compléter les droits acquis de leurs salariés au titre d'une activité professionnelle, par une dotation volontaire.

Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi – Carif-Oref Nouvelle-Aquitaine
102 avenue Canéjan - 33 600 Pessac
Tél. 05 57 81 45 65

Rédaction – Statistique - Cartographie : Direction des ressources et analyses emploi, métiers, formation, territoires.

Édition : Direction de la communication institutionnelle et des publications.

Réalisation : Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi - Novembre 2020.

Toute utilisation des informations de ce document doit mentionner les sources, la date de référence des données et la mention « Réalisation Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi ».

Nos adresses

SITE POITIERS

42 rue Rondy
86000 Poitiers

SITE LIMOGES

13 cours Jourdan
87000 Limoges

SITE LA ROCHELLE

88 rue de Bel-Air
17000 La Rochelle

NOS SITES INTERNET

cap-metiers.pro | cap-metiers.fr

SIEGES SOCIAL

Centre régional
Vincent Merle
102 avenue de Canéjan
33600 Pessac

Rédaction-Statistique-
Cartographie: Direction des ressources et analyses emploi, métiers, formation, territoires. Réalisation: CapMétiers Nouvelle-Aquitaine - Novembre 2020.
Toute utilisation des informations de ce document doit mentionner les sources, la date de référence des données et la mention « Réalisation CapMétiers Nouvelle-Aquitaine, juillet 2020 ». Crédits photos: AdobeStock



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UNION EUROPÉENNE



l'Europe
songage
en Nouvelle-Aquitaine
Fonds Social Européen